

www.sirs-leshirondelles.fr

**ANNÉE SCOLAIRE
2025-2026**



LIVRET D'ACCUEIL



LA NEUVILLE-ROY - LEGLANTIER - MONTIERS - PRONLEROY - WACQUEMOULIN

Mot d'accueil du Président

Créé en 2007, le Syndicat Scolaire « Les Hirondelles » assure la gestion du Regroupement Pédagogique Concentré de La Neuville-Roy ainsi que les services périscolaires et cantine.

Le syndicat est une intercommunalité qui regroupe les communes de La Neuville-Roy, Léglantiers, Montiers, Pronleroy et Wacquemoulin. 12 Conseillers municipaux de ces communes siègent au conseil syndical.

Ce livret d'accueil vous donne les principales informations pour la scolarité de votre enfant.

Le regroupement fonctionne avec 10 classes cette rentrée 2025-2026.

Bienvenue dans notre syndicat, je vous souhaite une bonne lecture de ce livret d'accueil, n'hésitez pas à consulter le site internet pour de plus amples renseignements.

Le Président
Thomas Lesueur

Ce livret d'accueil ne se veut pas exhaustif, Voir le règlement Intérieur pour plus d'information.

CALENDRIER SCOLAIRE

2025

2026

Rentrée des élèves	lundi 1er septembre 2025
Vacances de la Toussaint	du vendredi 17 octobre au lundi 3 novembre
Vacances de Noël	du vendredi 19 décembre au lundi 5 janvier
Vacances d'Hiver	du vendredi 14 février au lundi 1er mars
Vacances de Printemps	du vendredi 11 avril au lundi 27 avril
Vacances d'été	vendredi 3 juillet

Pour l'année 2025-2026, les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026.

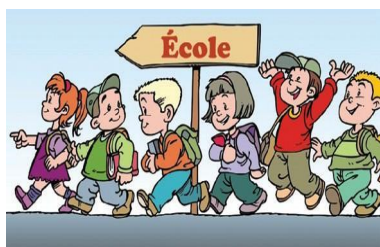
*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués



Equipe Pédagogique

PS	Information non disponible pour le moment Mars 2025	
MS		
MS-GS		
GS		
CP		
CP-CE1		

FONCTIONNEMENT DE LA SEMAINE



L'école fonctionne sur la semaine à 4 jours.

La répartition des élèves dans les 11 classes a pu se faire sans les contraintes des circuits de bus.

Les écoles ouvrent 10min avant le début de la classe

<u>RPC Les Hirondelles</u>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25

L'accueil se fera dans la cour côté élémentaire et en classe côté maternelle



Merci de respecter scrupuleusement les horaires ci-dessus ainsi que la signalétique pour votre stationnement aux abords de l'école

Toute absence d'un enfant doit être signalée à la directrice ou à l'enseignant le jour même, par téléphone ou par mail.

Au retour d'une absence, les parents transmettront à l'enseignant un justificatif écrit et signé où seront précisés la durée de son absence et son motif. A compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime durant le mois, la directrice d'école a l'obligation d'en informer la direction académique.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Un système de ramassage scolaire gratuit est organisé par le Conseil Régional des Hauts de France entre l'école et les différents villages.



L'inscription au service est OBLIGATOIRE sur :

<https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/>

Il est demandé aux familles de fournir une copie de l'attestation d'inscription au plus tard le 30 septembre 2025

Le personnel dans les bus a pour mission d'accompagner les plus petits (3-5 ans) à monter, s'attacher et descendre du bus.

Les parents doivent veiller à ce que les enfants soient ponctuels



Région
Hauts-de-France

Année Scolaire 2025-2026



Syndicat Scolaire
Les Hirondelles

La Neuville-Roy, Montiers, Wacquemoulin

Légiantiers et Bus du midi

Pronleroy

Communes desservies		Accueil	Début-Fin enseignement	Service de ramassage	
La Neuville-Roy (RPC) La Neuville-Roy (Sucrerie) Wacquemoulin Montiers La Neuville-Roy (RPC)		8:45-8:55	8:55	8:25	16:33 16:35 16:40 16:45 16:55
				8:30	
				8:35	
				8:45	
La Neuville-Roy (RPC) La Neuville-Roy (Sucrerie) Montiers Wacquemoulin La Neuville-Roy (RPC)		12:10	12:10	12:15	12:45
				12:20	
				12:25	
				12:35	
La Neuville-Roy (RPC) La Neuville-Roy (Sucrerie) Wacquemoulin Montiers La Neuville-Roy (RPC)		13:30-13:40	13:40	12:45	13:05 13:10 13:15 13:25 13:35
La Neuville-Roy (RPC) La Neuville-Roy (Sucrerie) Montiers Wacquemoulin La Neuville-Roy (Mairie)		16:25	16:25	16:25	16:30 16:35 16:40 16:45 16:55

BUS N°1 (Vert)

Communes desservies		Accueil	Début-Fin enseignement	Service de ramassage	
Légiantiers (Ecole) La Neuville-Roy (RPC)		8:45-8:55	8:55	8:45	16:30 16:40
				8:55	
La Neuville-Roy (RPC) Légiantiers (Salle des Fêtes) Légiantiers (Centre) Pronleroy (Lotissement) Pronleroy (Place) La Neuville-Roy (RPC)		12:10	12:10	12:15	12:45
				12:24	
				12:25	
				12:30	
La Neuville-Roy (RPC) Légiantiers (Centre) Légiantiers (Salle des Fêtes) Pronleroy (Lotissement) Pronleroy (Place) La Neuville-Roy (RPC)		13:30-13:40	13:40	12:35	13:05 13:14 13:15 13:20 13:25 13:35
				12:45	
La Neuville-Roy (RPC) Légiantiers (Ecole)		16:25	16:25	16:25	16:30 16:40

BUS N°2 (Jaune)

Communes desservies		Accueil	Début-Fin enseignement	Service de ramassage	
Pronleroy (Lotissement) Pronleroy (Mairie) La Neuville-Roy (RPC)		8:45-8:55	8:55	8:40	16:30 16:40 16:45
				8:45	
				8:55	
La Neuville-Roy (RPC) Pronleroy (Lotissement) Pronleroy (Mairie)		16:25	16:25	16:25	16:30 16:40 16:45

BUS N°3 (Orange)

STRUCTURE PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin	Cantine	Accueil du soir*	Mercredi**
7 h 30 à 8 h 55	12 h 10 à 13 h 40	16 h 25 à 18 h 00 Court 16 h 25 à 19 h 00 Long	8 h 00 à 18 h 00

*Accompagnement aux devoirs possible de 16h50 à 17h50 les lundis, mardis et jeudis

** Accueil pour tous les enfants résidant dans les communes membres du RPI

Pendant les périodes de vacances, **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** la première semaine des vacances (sauf Vacances de Noël) de 8h à 18h.



**Ouvert à tous les enfants
des communes membres
du RPI**

Enfants entre 3 et 12 ans



Chaussons dans la structure d'accueil

Des chaussons de « type rythmique » seront fournis à votre enfant en début d'année et changés lorsque nécessaire. (Facturés 4€ aux familles)



DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE SCOLAIRE/PÉRISCOLAIRE

Le dossier d'inscription est commun entre l'école et les services périscolaires.

Le Syndicat a mis à disposition des familles un site internet permettant de garder à jour toutes les informations au cours de l'année.

L'accès au site internet est par conséquent nécessaire pour toutes les familles, même celles n'utilisant pas les services périscolaires. Il permet, notamment, de recevoir les mails d'information.

Il est nécessaire de joindre à ce document, les pièces suivantes

- attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle, avec extension activités périscolaires pour l'année scolaire en cours
- avis d'imposition N-1 pour les non-allocataires CAF
- justificatif de domicile



RÉSERVATION / ANNULATION

Les inscriptions à tous les services s'effectuent sur le site Internet du Syndicat.

Suite à votre inscription, vos identifiants de connexion vous seront envoyés par mail.

<https://www.peri.sirs-leshirondelles.fr>

Inscription à effectuer
7 jours à l'avance

Cet outil vous permet d'effectuer vos inscriptions à l'accueil du matin, à la cantine, à l'accueil du soir, ainsi qu'à l'accueil du centre de loisirs.

Il vous permettra également de suivre vos plannings et la facturation.

(Vidéo de démonstration disponible sur le site Internet)

En cas de sureffectif, le syndicat peut à tout moment refuser/annuler des inscriptions, si les conditions d'accueil ne peuvent être tenues. Ne seront alors acceptés dans le service d'accueil périscolaire que les enfants régulièrement inscrits et pour la cantine, les enfants dont les 2 parents travaillent.

En cas d'absence pour maladie, annulation possible sur présentation d'un certificat médical ou d'une ordonnance dans les 15 jours.

Dans tous les cas, nous vous demandons de prévenir de l'absence le plus rapidement possible.

RÈGLEMENT

La santé et la sécurité des enfants supposent que toutes les activités se déroulent en respectant les règles élémentaires de bonne conduite et notamment les consignes données par les animatrices et les agents de service.

Chaque enfant doit avoir un comportement correct et respectueux à l'égard :

- de ses camarades,
- du personnel d'encadrement,
- des lieux,
- de l'environnement,
- du matériel,
- de la nourriture.



Les dégradations matérielles engagent la responsabilité des parents.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner, de la part du Président du Syndicat, 3 sanctions différentes selon la gravité de l'acte :

- signature d'un engagement moral avec les parents et l'enfant,
- exclusion temporaire pour une durée d'une semaine,
- exclusion définitive.

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

Pour les enfants avec PAI, les familles doivent impérativement prendre contact avec les directrices dès la rentrée.

Le personnel a l'obligation d'alerter le SAMU qui oriente l'équipe soit vers les pompiers ; soit vers un médecin traitant.

Ce n'est qu'ensuite que le personnel d'encadrement contactera les parents.



Nous vous invitons à tenir à jour la liste des contacts et numéros de téléphone sur votre « Fiche Famille » ainsi que les renseignements médicaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement de l'accueil.

VÊTEMENTS DE VOTRE ENFANT

Vu le grand nombre de vêtements oubliés, il est souhaitable de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

ASSOCIATION d'aide aux classes du RPC

Beaucoup de projets (voyages, piscines, acquisition de matériels...) ou d'aménagements ne peuvent être envisagés sans le soutien de cette association.



ape.rpc.hirondelles@gmail.com

Les Enfants d'Abord

Association commune pour les 5 villages

RPC "Les Hirondelles"

Directeur : M LECHEF

Tél : 03 64 05 50 08

ce.0601090J@ac-amiens.fr

Disponible pour vous rencontrer les lundis et mardis, sur rendez-vous

Syndicat Scolaire « Les Hirondelles »

Président : M Thomas LESUEUR

president@sirs-leshirondelles.fr

Tél : 06 01 15 88 04

Secrétaire :

rpi@sirs-leshirondelles.fr

Tél : 03 64 05 50 07

Direction Périscolaire : Mme Audrey BACHEVILLERS

peri@sirs-leshirondelles.fr

Tél : 03 64 05 50 09

Syndicat Scolaire "Les Hirondelles"

100, rue de la Clef des Champs - 60190 La Neuville-Roy

☎ : 03 64 05 50 07

✉ : rpi@sirs-leshirondelles.fr

<http://www.sirs-leshirondelles.fr>